

COMMUNE DE QUINTIN
Département des Côtes
d'Armor

CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 06 mars 2025

| | |
|-----------------------------------|-----------------|
| Convocation du : | 28 février 2025 |
| Date d'affichage : | 28 février 2025 |
| Nbre de conseillers en exercice : | 21 |
| Présents : | 13 |
| Votants : | 17 |

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS

Délibération n° 2025/03/18 (Nomenclature 1.4)

L'an deux mil vingt-cinq, le six mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence du Maire, Monsieur Nicolas CARRO.

Etaient présents :

CARRO Nicolas - HAMON Jean-Paul – MAUJARRET Marie-Madeleine - THERIN Emmanuel - CHATTARD-GISSEROT Thibault – AUBRY Isabelle - GUILLOU-COROUGE Françoise - MORIN Sabine – LE FUR Corentin – GUILLEMOT Sébastien – QUEMARD Bertrand – LE CHANU Fabienne – AUBRY Charlène.

Absents excusés :

POISSON François, REPERANT Thibault, LE BRIS Isabelle, RUEN Pauline, BOQUEHO Stéphanie, LE BUHAN Erwan, COISY Thierry et HELLARD Hugo.

Procuration :

COISY Thierry à HAMON Jean-Paul

RUEN Pauline à CARRO Nicolas

REPERANT Thibault à CHATTARD-GISSEROT Thibault

POISSON François à THERIN Emmanuel

Le Conseil a désigné pour secrétaire de séance Monsieur Emmanuel THERIN.

Megalys Bretagne : Charte d'utilisation 2025-2029

Rapporteur : Nicolas CARRO

Lors de son Comité Syndical du 15 novembre 2024, le Syndicat mixte Mégalis Bretagne a adopté par délibération le vote du périmètre et des nouvelles conventions et charte d'utilisation. Cette contribution est supportée par la Communauté d'Agglomération. La commune ne s'acquitte d'aucune contribution financière pour accéder au bouquet de services numériques.

Un nouveau bouquet de services est disponible dans le cadre du plan de programme 2025-2029. Les membres et adhérents doivent donc (re)signer une convention ou une charte pour en bénéficier sur la période 2025-2029.

Le bouquet de services numériques comprend les services suivants :

- La salle régionale des marchés publics, utilisable à partir de la création de la consultation jusqu'à l'exécution administrative des contrats
- La télétransmission des flux Actes et PES, pour l'envoi des flux en préfecture et en trésorerie
- Un parapheur électronique
- Le service régional d'archivage électronique
- Une solution de partage sécurisé de fichiers
- Une solution permettant la convocation électronique des élus
- Une solution de gestion électronique de documents
- Un accompagnement spécifique des collectivités dans la cybersécurité
- Un accompagnement spécifique dans la publication de vos données (Open Data)

L'accès au bouquet de services est soumis à la signature :

– Pour les communes, CCAS et CIAS, de la charte d'utilisation des services : Charte d'utilisation 2025-2029

Considérant le fait que l'adoption du bouquet de services numériques Mégalis Bretagne nécessite la signature d'une nouvelle Charte,

Il est proposé au conseil municipal :

D'autoriser le Maire à signer la nouvelle Charte d'utilisation Mégalis Bretagne et tous documents nécessaires à la mise en œuvre du projet Mégalis pour la période 2025-2029.

Entendu le présent exposé,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

• D'autoriser le Maire à signer la nouvelle Charte d'utilisation Mégalis Bretagne telle qu'annexée et tous documents nécessaires à la mise en œuvre du projet Mégalis pour la période 2025-2029.

Pour extrait certifié conforme.

M. le Maire,
Nicolas CARRO



Le secrétaire de séance,
Emmanuel THERIN

